

Commune de BURGILLE

BURGILLE - CHAZOY - CORDIRON

Procès verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2018

Présents : M. Rémi BOUDAUX, M. Jérôme CAMUS, M. Alain CHARLES, M. Michel CUSSEY, M. Thierry DECOSTERD, M. Christian MARIA, Mme Stéphanie EUSTACHE, M. Guillaume GRUET, M. Michel GRUET, M. Sylvain GUYON, M. Hervé PETIT

Absente excusée : Mme Evelyne SAUTOT.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie EUSTACHE

Ouverture de la séance à 19h00

Relevé de décisions

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 20 février 2018

1- Demande de subvention Département du Doubs : Travaux « Route de Lantenne »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- s'engage à réaliser et à financer des travaux d'aménagement d'un trottoir et d'un réseau d'eaux pluviales par caniveaux, route de Lantenne à Burgille dont le montant s'élève à 116.000,00 € HT se prononce sur le plan de financement suivant :
 - Fonds libres : 97.280,00 €
 - Emprunts : 0,00 €
 - Subventions Département du Doubs 30 % : 18.720,00 €
- sollicite en conséquence le soutien financier du Conseil Départemental du Doubs,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2- Compte de gestion Commune 2017

Le Maire donne lecture du compte de gestion du percepteur pour l'année 2017.

Après avoir examiné le compte de gestion communal statuant sur les résultats de l'exercice 2017,

Constatant que le compte de gestion du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

	Résultats 2016	Part affectée à l'investisse ment exercice 2017	Résultats de l'exercice 2017	Résultats de clôture au 31/12/2017
INVEST.	-13 094,84	0,00	68 700,20	55 605,36
FONCT.	515 113,37	126 094,84	130 175,87	519 194,40
TOTAL	502 018,53	126 094,84	198 876,07	574 799,76

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2017 établi par le Percepteur pour la commune.

3- Compte de gestion Assainissement 2017

Le Maire donne lecture du compte de gestion assainissement du percepteur pour l'année 2017.

Après avoir examiné le compte de gestion 2017 du service assainissement statuant sur les résultats de l'exercice 2017,

Constatant que ce compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

	Résultats 2016	Part affectée à l'investisse- ment exercice 2017	Résultats de l'exercice 2017	Résultats de clôture au 31/12/2017
INVEST.	33 073,55	0,00	6 410,85	39 484,40
FONCT.	-26 305,50	0,00	1 225,53	-25 079,97
TOTAL	6 768,05	0,00	7 636,38	14 404,43

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2017 établi par le Percepteur pour le service assainissement.

4- Compte administratif Commune 2017 :

Le Maire présente le compte administratif pour l'année 2017 de la commune et se retire de l'assemblée délibérante.

Après avoir examiné le compte administratif communal 2017 et statuant sur les résultats de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement	110 805,20
Recettes de fonctionnement	240 981,07
Résultat de l'exercice 2017	130 175,87
Antérieur reporté	389 018,53
Résultat de clôture 2017	519 194,40

Dépenses d'investissement	218 312,56
Recettes d'investissement	287 012,76
Résultat de l'exercice 2017	68 700,20
Antérieur reporté	-13 094,84
Résultat de clôture 2017	55 605,36

Constatant que ces résultats sont conformes aux résultats du compte de gestion du Percepteur pour le même exercice,

Après que le Maire ait quitté la salle de réunion en donnant la présidence de séance à Madame Stéphanie EUSTACHE maire-déléguée de Chazoy,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2017 de la commune.

5- Compte administratif Assainissement 2017

Le Maire présente le compte administratif service assainissement pour l'année 2017 et se retire de l'assemblée délibérante.

Après avoir examiné le compte administratif service assainissement 2017 et statuant sur les résultats de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que ce compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement	42 892,84
Recettes de fonctionnement	44 118,37
Résultat de l'exercice 2017	1 225,53
Antérieur reporté	-26 305,50
Résultat de clôture 2017	-25 079,97

Dépenses d'investissement	23 807,81
Recettes d'investissement	30 218,66
Résultat de l'exercice 2017	6 410,85
Antérieur reporté	33 073,55
Résultat de clôture 2017	39 484,40

Constatant que ces résultats sont conformes aux résultats du compte de gestion du Percepteur pour le même exercice,

Après que le Maire ait quitté la salle de réunion en donnant la présidence de séance à Madame Stéphanie EUSTACHE maire-déléguée de Chazoy,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2017 du service assainissement.

6- Affectation des résultats 2017 Commune et Assainissement :

Commune :

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 519.194,40 €

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

- Un besoin de financement de 0,00 €
- Un excédent de financement de 55 605,36 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- En dépenses de 32.642,80 €
- En recettes de 0,00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement (1068) pour 0,00 €
- Report à nouveau en section de fonctionnement pour 519.194,40 €

BP 2018 :

- INV/D001 : 0,00 €
- INV/R001 : 55.605,36 €
- INV/R1068 : 0,00 €
- FONCT/R002 : 519.194,40 €

6a- Assainissement :

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 présentant un déficit de fonctionnement cumulé de 25.079,97 €

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

- Un besoin de financement de 0,00 €
- Un excédent de financement de 39 484,40 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- En dépenses de 0,00 €
- En recettes de 0,00 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement (1068) pour 0,00 €
- Report à nouveau débiteur en section de fonctionnement pour 25.079,97 €

BP 2018 :

- INV/D001 : 0,00 €
- INV/R001 : 39.484,40 €
- INV/R1068 : 0,00 €
- FONCT/D002 : 25.079,97 €

7- Vote des taux communaux 2018 :

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des 4 taxes directes locales pour 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux communaux pour 2018 soit :

- 12,99 % pour la taxe d'habitation
- 10,08 % pour la taxe foncière bâti
- 17,05 % pour la taxe foncière non bâti

8- Exercice du droit de préférence :

Le Maire donne lecture de courriers transmis par l'Office Notarial de Recologne concernant la vente de parcelles de bois sur la commune. Il est indiqué que la commune peut exercer son droit de préférence aux conditions suivantes :

- Parcelle de taillis cadastrée section C n°227, lieudit « Le mont » de 14a 82ca au prix de 140,00 €,
- Parcelle de taillis cadastrée section C n° 366, lieudit « Aux Grandes Boutures » de 41a 60ca, au prix de 331,00 €

Les divers frais notariés seront pris en charge par la commune.

Monsieur CUSSEY Michel ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte que la commune exerce son droit de préférence et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

9- Questions et infos diverses

Aucun point n'est abordé

Le Maire,
Thierry DECOSTERD

